



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 25/09/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/548

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Création de postes d'accueil dédiés aux paquebots fluviaux. signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite améliorer son dispositif d'accueil des paquebots fluviaux dont le nombre actuel est limité et surtout inadapté à leur utilisation. En effet, l'accostage des paquebots fluviaux au niveau du Quai des Chartrons se fait actuellement directement sur le quai et entraîne de nombreuses contraintes d'utilisation liées en particuliers aux forts marnages de la zone ce qui a pour conséquence de gêner l'activité des croisiéristes.

Le tourisme fluvial à Bordeaux est actuellement en plein essor (deux nouveaux paquebots attendus en 2013, quatre en 2014, l'arrivée d'autres compagnies pour les années suivantes est à prévoir). Cependant, les infrastructures actuelles ne suffiront pas à absorber ce trafic en plein essor et surtout elles ne répondent pas aux attentes des croisiéristes qui sont nombreux à vouloir proposer une escale à Bordeaux (CroisiEurope, Viking, Uniworld).

Afin de répondre à leurs attentes et ainsi favoriser le tourisme fluvial, il est nécessaire que la ville se dote de postes d'accueil ciblés pour l'accueil des croisières fluviales.

C'est dans ce cadre que la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le maître d'œuvre SEAMAR ENGINEERING.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, l'offre du groupement BALINEAU/CESM a été classée en premier pour un montant global de 1 602 460 euros HT décomposé de la manière suivante:

Tranche ferme: création de deux postes à paquebots fluviaux: 1 075 460 euros HT

Tranche conditionnelle: création d'un poste supplémentaire: 527 000 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La dépense, en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE